

23 MARS 2009



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 23 mars 2009 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND  
RÉAL BRUNELLE**

**ONIL COUTURE**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Messieurs les conseillers **SERGE DION** et **ALAIN CHÉNIER** étaient absents de leur siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2009-03-113 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 23 mars 2009
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
  - 2009-03-114 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 2 mars 2009

## 23 MARS 2009

### **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2009-03-115 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 3 mars 2009

### **4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

2009-03-116 5.1 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 957-2009 intitulé : Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux et abrogeant le règlement numéro 846-2001 et ses amendements

### **6. RÈGLEMENTS**

2009-03-117 6.1 Adoption du règlement numéro 876-50-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter certains usages aux usages de la catégorie II

2009-03-118 6.2 Adoption du règlement numéro 876-52-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter certains usages d'hôtellerie aux usages autorisés dans la zone R04-462 (chemin Compton)

### **7. AFFAIRES COURANTES**

#### **7.1 TRÉSORERIE**

2009-03-119 7.1.1 Transfert budgétaire à la Société de développement économique de Bromont

N.M. 7.1.2 Dépôt des prévisions budgétaires 2009

#### **7.2 TRAVAUX PUBLICS**

2009-03-120 7.2.1 Adjudication du contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion 6 roues, 4 roues motrices

2009-03-121 7.2.2 Adjudication du contrat pour l'achat d'équipements pour le déneigement afin d'équiper le camion 6 roues

2009-03-122 7.2.3 Installation d'un nouveau luminaire de rue sur le chemin de Granby

2009-03-123 7.2.4 Adjudication du contrat pour le rapiéçage de pavage et le pavage de petites surfaces avec un mélange de béton bitumineux

## 23 MARS 2009

2009-03-124	7.2.5	Adjudication du contrat pour la réfection de rues et le nouveau pavage
	<b>7.3</b>	<b><i>URBANISME</i></b>
	<b>7.4</b>	<b><i>ASSAINISSEMENT DES EAUX</i></b>
	<b>7.5</b>	<b><i>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</i></b>
2009-03-125	7.5.1	Prolongation des opérations au Centre sportif et culturel de Bromont
	<b>7.6</b>	<b><i>SÉCURITÉ PUBLIQUE</i></b>
N.M.	7.6.1	Désignation d'une fourrière à Remorquage JJ Towing Enr. en vertu du Code de la sécurité routière
	<b>7.7</b>	<b><i>DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE</i></b>
2009-03-126	7.7.1	Mandat à la firme Teknika HBA inc. pour effectuer les plans et devis de la rue de Bagot
2009-03-127	7.7.2	Mandat de révision du plan directeur d'interventions de la Ville de Bromont
	<b>8.</b>	<b><u>DIVERS</u></b>
2009-03-128	8.1	Participation d'employés de la Ville de Bromont à un tournoi de hockey
	<b>9.</b>	<b><u>AFFAIRES DU PERSONNEL</u></b>
N.M.	9.1	Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
	<b>10.</b>	<b><u>CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS</u></b>
N.M.	<b>11.</b>	<b><u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u></b>
2009-03-129	<b>12.</b>	<b><u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u></b>

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

**23 MARS 2009**

**2009-03-113**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 23 mars 2009 avec la modification suivante :

Le sujet 7.6.1 est reporté à une séance subséquente.

**ADOPTÉ**

**2009-03-114**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 2 MARS 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 2 mars 2009.

**ADOPTÉ**

**2009-03-115**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 3  
MARS 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

**23 MARS 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal entérine les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme faites dans son assemblée du 3 mars 2009.

**ADOPTÉ**

**2009-03-116**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 957-2009 INTITULÉ : RÈGLEMENT CONCERNANT LES  
ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX ET  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 846-2001 ET SES  
AMENDEMENTS**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 957-2009 intitulé : RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 846-2001 ET SES AMENDEMENTS.

**ADOPTÉ**

**2009-03-117**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-50-2008 INTITULÉ :  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO  
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES  
AUX USAGES DE LA CATÉGORIE II**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

**23 MARS 2009**

ATTENDU la résolution numéro 2008-10-494 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-50-2008 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 12 janvier 2009 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-50-2008 intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES AUX USAGES DE LA CATÉGORIE I1.**

**ADOPTÉ**

**2009-03-118**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-52-2008 INTITULÉ :  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO  
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES  
D'HÔTELLERIE AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE R04-462  
(CHEMIN COMPTON)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-12-630 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-52-2008 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 mars 2009 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**23 MARS 2009**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-52-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES D'HÔTELLERIE AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE R04-462 (CHEMIN COMPTON).

**ADOPTÉ**

**2009-03-119**

**TRANSFERT BUDGÉTAIRE À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la SODEB doit effectuer les paiements relatifs aux travaux de l'incubateur technologique ;

ATTENDU QUE la SODEB doit acquitter le loyer (3 mois), les factures relatives aux fournitures de bureau ainsi que les frais courants de l'incubateur ;

ATTENDU QUE des dépenses sont engagées pour la participation à la foire économique ;

ATTENDU QUE la SODEB doit également acquitter les différents frais de renouvellement d'adhésion aux associations dont elle est membre ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser un transfert à la SODEB à même le budget Industries et Commerces pour un montant de **CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$)**.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009**

Les membres du Conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2009.

23 MARS 2009

**2009-03-120**

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA  
LIVRAISON D'UN CAMION 6 ROUES, 4 ROUES MOTRICES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a invité par voie d'appel d'offres sur invitation des entreprises à soumettre des prix pour la fourniture et la livraison d'un camion 6 roues, 4 roues motrices prêt à recevoir une boîte en aluminium de type horticulture avec équipement de déneigement ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 23 février 2009 à 14 heures, nous avons reçu deux (2) soumissions d'entreprises qualifiées et conformes ;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions est le suivant :

- Camions Sterling De Lévis : 44 922,00 \$, plus les taxes applicables ;
- Camions B.L. Freightliner Enr : 43 677,00 \$, plus les taxes applicables ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion de marque Sterling ( Bullet ), 6 roues, 4 roues motrices, prêt à recevoir une boîte en aluminium et équipement à neige au plus bas soumissionnaire conforme soit : Camions B.L. Freightliner Enr. pour la somme de **QUARANTE-TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT DOLLARS (43 677 \$)**, plus les taxes applicables, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 958-2009.

**ADOPTÉ**

**2009-03-121**

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS  
POUR LE DÉNEIGEMENT AFIN D'ÉQUIPER LE CAMION 6 ROUES**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un équipement à neige ( one way, aile de côté et boîte dompeuse ) pour équiper le nouveau camion 6 roues ;

ATTENDU QUE nous avons invité deux (2) entreprises spécialisées dans ce type de fabrication ;

**23 MARS 2009**

ATTENDU QU' à la fermeture des soumissions, l'entreprise TENCO est la seule nous ayant déposé une soumission ;

ATTENDU QUE la soumission de TENCO est conforme à nos documents d'appel d'offres ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat de fourniture et installation de l'équipement à neige ( one-way, aile de côté et boîte dompeuse ) pour équiper le nouveau camion 6 roues, à la compagnie MACHINERIES TENCO Ltée pour la somme de **CINQUANTE-DEUX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT DOLLARS ET HUIT CENTS (52 987,08 \$)**, plus les taxes applicables, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 958-2009.

**ADOPTÉ**

**2009-03-122**

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU LUMINAIRE DE RUE SUR LE  
CHEMIN DE GRANBY**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une demande d'installation d'un nouveau luminaire dans le secteur du chemin Granby ;

ATTENDU QUE la demande a été présentée aux services municipaux concernés selon la procédure adoptée en 2007 ;

ATTENDU QUE nous avons en main toutes les recommandations d'usage ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder l'autorisation aux Services des travaux publics de procéder, avec Hydro-Québec, à l'installation de ce nouveau luminaire.

**ADOPTÉ**

**23 MARS 2009**

**2009-03-123**

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE RAPIÉÇAGE DE PAVAGE  
ET LE PAVAGE DE PETITES SURFACES AVEC UN MÉLANGE DE  
BÉTON BITUMINEUX**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a invité par voie de soumissions publiques des entreprises à soumettre des prix pour le rapiéçage du pavage et le pavage des petites surfaces à l'aide d'un mélange bitumineux ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 19 février 2009 à 14 heures, nous avons reçu cinq (5) soumissions d'entreprises qualifiées et conformes (voir tableau de l'analyse et des résultats) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de rapiéçage du pavage et pavage de petites surfaces à l'aide d'un mélange de béton bitumineux au plus bas soumissionnaire conforme soit : Pavage des Cantons Div. Sintra pour la somme de **CENT HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-NEUF DOLLARS ET CINQUANTE-NEUF CENTS (108 189,59 \$)** plus les taxes applicables, le tout selon le bordereau de quantités approximatives.

**ADOPTÉ**

**2009-03-124**

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE RUES ET  
LE NOUVEAU PAVAGE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a invité par voie de soumissions publiques des entreprises à soumettre des prix pour la réfection de rues et nouveau pavage pour l'année 2009 ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 25 février 2009 à 14 heures, nous avons reçu trois (3) soumissions d'entreprises qualifiées et conformes (voir tableau de l'analyse et des résultats) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**23 MARS 2009**

D'adjuger le contrat de réfection de rues et nouveau pavage au plus bas soumissionnaire conforme soit : Construction D.J.L. inc. pour un montant n'excédant pas **SIX CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE SOIXANTE-CINQ DOLLARS (695 065,00 \$)** plus les taxes applicables, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 958-2009.

**ADOPTÉ**

**2009-03-125**

**PROLONGATION DES OPÉRATIONS AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BROMONT**

ATTENDU QUE X-Hockey désire faire la location de la patinoire et de sept (7) vestiaires du 6 avril au 10 mai 2009;

ATTENDU QUE X-Hockey accepte les modalités et conditions de location imposées par la Ville;

ATTENDU QUE la Ville souhaite offrir à sa population des services en matière de sports de glace;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture, vie communautaire et du tourisme, Monsieur Ronald Caron à signer le contrat de location pour et au nom de la Ville de Bromont.

D'entériner le contrat de location pour la prolongation des opérations au Centre sportif et culturel de Bromont du 6 avril au 10 mai 2009.

**ADOPTÉ**

**23 MARS 2009**

**N.M.**

**DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE À REMORQUAGE JJ TOWING  
ENR. EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Le sujet 7.6.1 est reporté à une séance subséquente.

**2009-03-126**

**MANDAT À LA FIRME TEKNIKA HBA INC. POUR EFFECTUER LES  
PLANS ET DEVIS DE LA RUE DE BAGOT**

ATTENDU QUE le projet Blanc sur Vert nécessite d'être raccordé sur la rue Bagot ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire les plans et devis de la rue Bagot afin de reconstruire le réseau ;

ATTENDU QUE la firme Teknika a fait une offre de service en conséquence ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général à signer un mandat à accorder à la firme Teknika afin d'effectuer les plans et devis de la rue Bagot permettant le raccordement au projet Blanc sur Vert pour un montant n'excédant pas **VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (24 000 \$)** selon l'offre de service déposée.

QUE le tout soit conditionnel à la signature d'une entente avec le promoteur du projet stipulant le financement des travaux d'infrastructures.

QUE les sommes nécessaires seront appropriées à même la réserve financière.

**ADOPTÉ**

**2009-03-127**

**MANDAT DE RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR D'INTERVENTIONS  
DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE le plan directeur des interventions exige à travers les commentaires des ingénieurs du MAMROT d'être revu et corrigé;

**23 MARS 2009**

ATTENDU les différentes propositions déposées et demandées;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général et du développement à procéder sans délai à la révision et à la correction du plan directeur d'interventions de nos infrastructures et de s'adjoindre les ressources nécessaires et ce, à l'intérieur du règlement de délégation de pouvoirs.

QUE lesdites corrections au plan directeur d'interventions soient faite à l'intérieur d'un délai de quarante-cinq (45) jours, à défaut de quoi, le mandat sera octroyé au second soumissionnaire.

QUE les sommes nécessaires seront appropriées à même la réserve financière.

**ADOPTÉ**

**2009-03-128**

**PARTICIPATION D'EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BROMONT À UN  
TOURNOI DE HOCKEY**

ATTENDU QUE les 16, 17, 18 et 19 avril 2009 se déroulera la 23<sup>ième</sup> édition du tournoi de hockey de l'Association des Travaux Publics d'Amérique, chapitre du Québec, à St-Eustache;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont participerait avec une équipe exclusivement composée d'employés de la Ville de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la participation d'une équipe de la Ville de Bromont soit autorisée et que la Ville défraye le coût d'inscription au montant de **TROIS CENT SOIXANTEQUINZE DOLLARS (375\$)** plus taxes.

QUE la Ville subventionne une heure et demi de location de glace à l'aréna de Bromont afin qu'une pratique puisse y être tenue pour la préparation à l'événement.

**ADOPTÉ**

**23 MARS 2009**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

**N.M.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

**2009-03-129**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE